

## Angers ville inclusive Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel n°14

Rapport d'activité 2021

#### Sommaire

Intro	duction	3
Comr	nission Communale pour l'Accessibilité	4
	Données Générales	5
2-	Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public – Ad 'AP	8
3-	Cadre bâti - logements	10
4-	Voirie et espaces publics – bilan du PAVE	12
5-	Service des transports collectifs	16
6-	Les groupes de travail et consultation de la CCA en 2021	17
7-	Travail sur l'accessibilité en phase chantier	17
8-	Le Conseil local des personnes en situation de handicap	17
L'acti	on du service Handicap-Accessibilité	19
Educa	ation/Enfance	21
-	L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales	21
Cultu	re	23
-	Service Angers Patrimoine	23
-	Les musées d'Angers	25
-	Conservatoire à Rayonnement Régional	26
-	Bibliothèques Municipales	27
Admi	nistration Générale	29
Mais	on de l'environnement et du développement durable	30
Réun	ions Publiques	31
Souti	en à la vie associative	31
Politi	que d'emploi des travailleurs handicanés	32

#### Introduction

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme un changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées.

La loi repose sur quatre piliers :

- une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre toutes les formes de déficience (physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique) et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap;
- l'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, reposant sur « le projet de vie » de la personne handicapée ;
- l'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyens : « accès de tous à tout » ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentants.

La grande innovation de cette loi réside dans son approche transversale de la problématique du handicap ; elle entend en effet couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

C'est dans cet esprit que le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité présente l'ensemble des actions de la Ville d'Angers visant à renforcer l'accessibilité de son patrimoine, de ses espaces publics et de ses services.

Impulsée par l'adjointe au Maire aux Solidarités Actives, l'adjoint à la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments, la Conseillère déléguée au Handicap et animée par le service Handicap Accessibilité, la mise en œuvre de la politique municipale s'appuie sur des relations privilégiées avec les associations de personnes en situation de handicap. Deux instances peuvent faire des propositions :

- La Commission Communale pour l'Accessibilité dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, de l'offre de logements accessibles.
- Le Conseil local des personnes en situation de handicap travaille sur l'accessibilité citoyenne. Il aborde notamment la sensibilisation des Angevins au handicap, l'accessibilité numérique ou accompagne certains travaux de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

L'action de la ville en matière d'accessibilité s'inscrit au cœur de ses politiques, mais également sur sollicitation des Angevins en situation de handicap pour lesquels des aménagements pour faciliter l'accessibilité peuvent être étudiés : feux sonores, abaissés de trottoir, places de stationnement adaptées.

Enfin, puisque les réponses techniques seules ne suffisent pas à améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, le personnel municipal bénéficie également d'actions de formation spécifiques : connaissance des différents types de handicap, accueil des personnes handicapées.

Tous les services de la Ville s'investissent ainsi pour faire d'Angers une ville plus inclusive. Ce rapport présente les actions que certains d'entre eux ont menées en 2021.

# Commission Communale pour l'Accessibilité

#### Rapport annuel n°14 Année 2021

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité portant sur le logement et le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des transports.

#### **SOMMAIRE**

1	Donn	ées générales	5
	1.1	Cadre réglementaire	5
	1.2	Fonctionnement	6
2	Cadre	e bâti - Établissements Recevant du Public (ERP) : bilan Ad 'AP	7
	2.1	Rappel méthodologique	7
	2.2	Mise en accessibilité et avancement à date	8
3	Cadre	e bâti – Logements	10
	3.1	Le dispositif Accueil Habitat Adapté	10
	3.2	Le fichier de demande locative	10
	3.3	Actions de la Ville d'Angers, de son CCAS	
		et d'Angers Loire Métropole	11
4	Voirie	e et espaces publics : bilan du PAVE	12
	4.1	La phase de diagnostic (2009-2011)	12
	4.2	Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et	
		des aménagements de l'Espace public (PAVE) : bilan 2021	12
5	Servi	ces de transports collectifs	16
6	Les gi	roupes de travail et de consultation de la CCA	17
7	Trava	il sur l'accessibilité en phase chantier	17
8	Le Co	nseil local des personnes en situation de handicap	17

## 1- Données générales

#### 1.1 Cadre réglementaire

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est issue de l'article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées modifie le rôle et la composition de la CCAPH. Elle universalise l'expertise relative à l'accessibilité et crée la CCA en élargissant les compétences représentatives de ses membres.

#### Le cadre est défini ainsi :

Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité [...] concernant des établissements recevant du public et situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi [...] et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée [...] quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilitéagendas d'accessibilité programmée [...] quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...].

La commission communale [tient] à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public et situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

#### 1.2 Fonctionnement

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007.

Les services municipaux et le CCAS apportent leur aide technique et administrative aux membres de la Commission, qui peut également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.

#### Le 25 mai 2020, le Conseil Municipal a mandaté pour le représenter en CCA 2020-2026 :

- Monsieur Jacques-Olivier MARTIN Adjoint à la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments

Madame Claudette DAGUIN Conseillère Municipale déléguée au Handicap et à l'Inclusion

- Madame Maryse CHRETIEN Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme et à la Francophonie

Monsieur Richard YVON Adjoint au Logement
 Madame Sophie FOUCHER MAILLARD Conseillère Municipale

- Agents de la Ville :

Madame Sophie BONAMY
 Madame Laurence BESIR
 Monsieur Etienne GUILLIER
 Monsieur Dominique ROUSSEAU
 Monsieur Jean Christophe CRENN
 Direction Santé Publique
 Direction Bâtiment
 Direction Espace Public
 Service Accueil Logement

Monsieur Olivier SORIN
 Madame Christelle SIX
 Direction Transports et Mobilité
 Direction Transports et Mobilité

Madame Corinne DANGER PRIETO CCAS

- Madame Léa VASLET Direction Parcs, Jardins et Paysage

#### Associations:

- UNAFAM Mme Ghyslaine BARGAIN-GRELAUD

LES CHIENS GUIDE D'AVEUGLES
CCI
WIEXIDOM
ApiDV
FDDS
M. Didier COURVOISIER
M. Dominique MAHOT
M. Stéphane LECLERC
M. Raphael POITEVIN
M. Vincent JAUNAY

- Simon de Cyrène Anjou M. Charles de MONTFERRAND

Fondation F. Gaillanne M. Alban PELLEN
KYPSELI M. Bruno EVEILLEAU
VYV Mme Caroline GATIN
Société Civile Mme Michelle MANCEAU

- Société Civile M. Angelo TOCCO

Ce rapport est établi sur la base des informations fournies par les services.

## 2- Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP)

#### 2.1 Rappel méthodologique

#### 2.1.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

Parmi les 300 ERP dont la Ville d'Angers est propriétaire, les ERP de 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie soumis à l'obligation de diagnostic ont été audités en 2009-2010.

Sur proposition de la CCAPH, la Ville d'Angers a également fait le choix d'auditer en 2011 certains établissements de 5<sup>e</sup> catégorie :

Les établissements de vie citoyenne : mairies et maisons de quartier Les établissements situés à proximité de la ligne de tramway, qui bénéficient d'une chaîne de déplacement amélioré.

213 bâtiments diagnostiqués

1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie : 150

5<sup>e</sup> catégorie: 63

Le diagnostic, réalisé par la société Accès métrie, a consisté en une visite du bâtiment permettant de relever les non conformités à la réglementation découlant de la loi du 11 février 2005. Chaque non-conformité est assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Elle permet d'établir un niveau de conformité du bâtiment et un coût estimé de mise en accessibilité.

4 956 non conformités réglementaires ont été relevées Indice initial de conformité réglementaire : 48% Coût global de mise en accessibilité estimé en 2011 : 18 000 000 € TTC.

#### 2.1.2 Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces nouvelles dispositions accordent un délai dérogatoire de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) qui auraient dû être conformes le 1er janvier 2015, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP).

La demande d'approbation de cet Ad 'AP a été déposée auprès du préfet du département de Maine et Loire le 8 octobre 2015 après délibération en conseil municipal le 28 septembre.

L'Ad'AP d'Angers concerne 279 ERP et 27 IOP (parcs, jardins et cimetières). L'agenda d'accessibilité a été programmé en trois périodes de 3 ans compte-tenu de la complexité du patrimoine et l'ampleur de certains travaux restants. Il couvre la période 2016 – 2024.

Trois Ad'AP ont été déposés : pour la Ville d'Angers, pour le CCAS et pour Angers Loire Métropole.

La planification des travaux a donc été établi à partir de l'expertise de chaque direction, sa connaissance des orientations stratégiques, projets et usages des structures. Chaque année, les prévisions de mise en accessibilité sont réajustées en lien avec le Plan Stratégique Immobilier.

#### 2.2 Mise en accessibilité: Ad'AP: avancement à date

#### 2.2.1 Synthèse : suivi de la mise en œuvre Ad'AP :

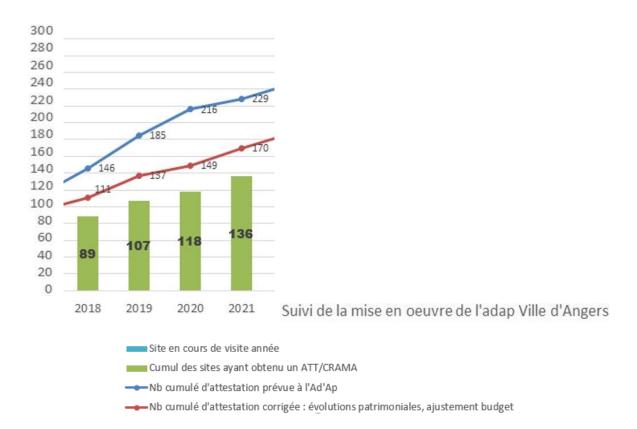
Nombre total d'attestations d'accessibilité reçues sur le patrimoine inscrit à l'Ad'AP: 161. Les deux dernières années, marquées par le COVID, ont été fortement impactées. La mise en accessibilité de certains bâtiments prévus a pris du retard et la levée des derniers obstacles restants s'avèrent être un travail de patience et de précision. Des dossiers de demande de dérogation seront à réaliser.

Parmi les 161 bâtiments existants, certains obstacles peuvent être à finaliser.

Au total, 161 ERP sont accessibles:

- 161 ERP sont mis en conformités dans le cadre de l'Ad'AP

#### Suivi de l'accessibilité du patrimoine bâti (hors bâtiments neuf)



#### Liste des bâtiments qui ont obtenu une attestation en 2021

LISCO	e des batiments qui ont obtenu une attestation en 2021
B190	CLSH et CLM la Claverie
B57601	25 rue Célestin Port
B813	EHPAA Bellefontaine
B02103	Resto du cœur bébé
B112	Gymnase Montaigne
B118	Gymnase Chevreul
B132	Stade Josette et Roger Mikulak (ex stade du Lac de Maine)
B138	Stade de Villoutreys (extérieur)
B14909	Centre Nautique du Lac de Maine (PAVOA)
B153	Jeu de Boules à la Pensée
B191	CLSH Le Hutreau
B192	Ensemble St Gabriel - Centre de Loisirs "Le Chêne Magique"
B34101	Bât. Préfabriqué 15-17 rue Jérusalem
B539	Salle de sport Jean Rousseau
B841	Gymnase Jean Lehay
B0780101	GS Isoret (maternelle)
B0780102	GS Isoret (élémentaire)
B121	Complexe sportif Jean Mermoz
B133	Stade Mermoz
B137	Stade Roseraie
B23702	Crèche Marcelle Menet - La coccinelle
B365	Gymnase Jean Monnet
B766	Immeuble Square Point du jour - crèche "La Souris verte"
B04901	Cimetière de l'Ouest Bâtiment Accueil
B0700101	GS Pierre et Marie Curie (maternelle)
B0700102	GS Pierre et Marie Curie (élémentaire)
B129	Stade de Frémur
B20601	Crèche des Justices + crèche Arc en Ciel"
B978	Jeu de boules Jeanne d'Arc
B74501	Bâtiment 2 rue Léon Jouhaux (Bains douches)

## 3- Cadre bâti - Logements

#### 3.1 Le dispositif Accueil Habitat Adapté

Le service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole est l'interlocuteur possible des personnes en situation de handicap en recherche de logement en proposant un accueil attentif et facilitant dans le recueil et l'analyse des besoins. Parallèlement à la mise en œuvre du dispositif Accueil Habitat Adapté, le fichier de gestion des demandes « Imhoweb » a développé sa prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

#### 3.2 Le fichier de demande locative

Evolution 2020-2021 des demandes en cours et satisfaites aux ménages ayant motivé leur demande par une inadaptation de leur logement au handicap et / ou à la dépendance

		ides en cours janvier	Demandes satisfaites		
	2020 2021			2021	
Demandes totales	14 393	15 382	3361	4101	
Dont demandes motivées par une inadaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie	<b>829</b> 5,77%	<b>874</b> 5,69%	<b>90</b> 2,70%	<b>229</b> 5,58%	
Dont demandes motivées uniquement par une inadaptation du logement au handicap	393 2,73%	403 2,62%			

Source: IMHOWEB – Fiches territoriales

En 2021, 15 382 demandes en cours ont été comptabilisées au 1er janvier, dont 874 (5,69%) motivées par une inadaptation du logement au handicap ou à la dépendance. 4101 logements ont été attribués au cours de l'année, dont 229 (5,58%) aux ménages ayant motivé leur demande par une inadaptation de leur logement au handicap ou à la dépendance. La part de demandes en cours au 1er janvier, motivée par une inadaptation du logement au handicap ou à la dépendance, a très légèrement reculé par rapport à 2020 ou elle était de 5,77%. La part des logements attribués à des ménages ayant motivé leur demande par une inadaptation de leur logement au handicap ou à la dépendance a augmenté significativement, passant de 2,70% à 5,58%.

#### ALM : Près de 28% de locatifs sociaux accessibles et/ou adaptés aux personnes à mobilité réduite

Au 1er janvier 2021, le parc locatif social d'ALM compte 36 000 logements locatifs sociaux proposés à la location (hors logements étudiants). Parmi eux, **4 700 sont accessibles et adaptés et 5 300 sont accessibles uniquement.** 

Les logements adaptés sont des logements pour lesquels des aménagements ont été réalisés pour répondre aux besoins singuliers de la personne handicapée. Un logement est dit adapté lorsqu'il y a adéquation entre les capacités de la personne handicapée et les caractéristiques du logement pour que la personne puisse y vivre en toute autonomie.

Les logements accessibles sont les logements respectant les nouvelles obligations du code de la construction et de l'habitation (articles R 111-18 et suivants du code de la construction et de l'habitation), notamment :

- qu'un cheminement extérieur et intérieur accessible permet d'atteindre la porte d'entrée du logement ;

- que la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne handicapée.

Un logement **accessible** respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation. Un logement **adapté** répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant, sans forcément respecter les obligations réglementaires.

Rappel de la première loi sur l'accessibilité des logements : La loi n°2005-102 établit dans son article 41, le principe suivant : « Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques [...] doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées. [...] Ces dispositions ne sont pas obligatoires pour les propriétaires construisant ou améliorant un logement pour leur propre usage. »

#### 3.3 Actions de la ville d'Angers, de son CCAS et d'Angers Loire Métropole (ALM)

Dans le cadre des aides à la pierre de l'Etat déléguées à Angers Loire Métropole, les projets de personnes en situation de handicap sont accompagnés selon l'ambition politique traduite dans le PLUi, qui est d'offrir à chacun la possibilité d'accéder et de se maintenir dans son logement.

Pour le public spécifique avec handicap la complémentarité de l'offre doit être recherchée considérant sa spécificité :

- Au niveau de la typologie et des prestations (logement autonome adapté, logements regroupés, logement-foyer, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisées...)
- A l'échelle territoriale, (commune, EPCI, département)
- En gamme de prix.

## 4- Voirie et espaces publics : bilan du PAVE

#### 4.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

L'espace public de la Ville d'Angers comprend 400 km de voirie communale, 180 km de cheminements dans les parcs et jardins et un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, ...), ce qui excluait un diagnostic initial exhaustif.

Les itinéraires à diagnostiquer ont donc été priorisés selon 2 critères : l'accès aux transports et la proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

Le diagnostic, réalisé par la société SCE, a consisté en un relevé sur le terrain des non conformités réglementaires, dont les indicateurs étaient déclinés en 3 niveaux : conforme, non conforme, non accessible. Chaque non-conformité était assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Ceci permet d'établir le coût estimé de mise en accessibilité. Le diagnostic des itinéraires priorisés (124 km de voirie et 3 jardins) a été effectué en 4 phases achevées fin 2011.

#### 4.2 Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) :

Le PAVE a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 novembre 2011. Il résulte d'une démarche :

- transversale impliquant de nombreux acteurs municipaux (Voirie, Parcs Jardins et Paysages, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Mission commerce et artisanat...)
- concertée avec les différents schémas (accessibilité des transports, plan de déplacements urbains) mais aussi
- avec les associations de personnes en situation de handicap.

Outil dynamique évalué annuellement, il comprend des fiches actions techniques et des objectifs généraux, plus transversaux. Il est notamment le support de communication des mises en accessibilité annuelles de l'espace public.

Le PAVE est organisé en 6 objectifs techniques et 5 objectifs généraux :

#### **Objectifs techniques:**

- 1. Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien
- 2. Améliorer l'accessibilité des abords des Établissements Recevant du Public municipaux
- 3. Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté
- 4. Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)
- 5. Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap
- 6. Actualiser la base de données accessibilité

#### Objectifs généraux :

- 1. Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap
- 2. Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité
- 3. Sensibiliser les usagers du domaine public
- 4. Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux
- 5. Évaluer les actions menées

#### PAVE: bilan 2021 des Objectifs techniques:

1- <u>Améliorer l'accessibilité lors des programmes neufs et d'entretien et répondre aux demandes d'aménagements des angevins en situation de handicap</u>

Aménagement du cheminement des piétons, correction des dévers des trottoirs, aménagement ou création de passages piétons, création de stationnements adaptés, mise en conformité des quais bus...

L'amélioration des conditions d'accessibilité de l'espace public ne se fait pas au travers d'une enveloppe budgétaire dédiée, mais est prise en charge par chaque opération ou chaque politique menée par la direction de la voirie. Qu'il s'agisse de :

- · Réfections des trottoirs,
- Plan Urgence Voirie,
- Plan Places,
- Petits aménagements.

Ce bilan permet de mettre en évidence cet engagement de la direction de la Voirie pour l'accessibilité au bénéfice de tous les angevins.

#### Méthode:

- Pour certains projets d'aménagement ou et de réaménagement de l'espace public la direction de la Voirie s'appuie sur l'expertise de la direction Santé Publique (Handicap Accessibilité).
- Selon les besoins, la direction de la Santé Publique peut consulter les associations.
- Des rendez-vous sont organisés avec ces trois entités pour organiser certains travaux.

#### Principales opérations engagées en 2019, poursuivies ou finalisées en 2021

- Réfection complète des rues Toussenel Le Loyer et G Crousil
- Création à la demande de la direction des bâtiments des places pmr
- Mise en accessibilité autour du groupe scolaire de l'isoret pour l'accueil, à la rentrée 2021, d'enfants en situation de handicap
- Rue Pierre Hunault : mise en accessibilité autour de la maison de l'association « Un sourire pour Rayan et Othman » demande relayée par M Verchère alors 1er adjoint

#### Dans les différents secteurs de la ville :

- Création d'une traversée à feux tricolores sur le Bd Henri Dunant
- Travaux en régie (liste non exhaustive)
- Continuité des travaux autour du tram sur de nombreuses rues
- Entretien quotidien selon les besoins des PP et places PMR

#### Opérations engagées en 2020 et qui se sont poursuivies en 2021 :

#### Autour des lignes B et C du tramway :

Rues Pierre Lise, Avenue Montaigne, Bds Bessonneau, des Deux-Croix, Allonneau, Schuman, Place de l'Europe,

#### Travaux d'amélioration:

- Quai des Carmes : réalisation d'une traversée piétonne avec surbaissés, bandes podotactiles et bornes à tête blanche,
- Boulevard Gaston Ramon (voie verte) : traversées piétonnes et cyclistes en lien avec la DPJP, dans le prolongement de l'allée des Présidents et du chemin du Pont de Segré,
- Rue de la Picotière et rue du Haut Chêne, réfection complète de la chaussée de ces 2 rues
- Haut de Saint-Aubin, continuité de l'urbanisation dans la ZAC, créations de voies, d'aires paysagères etc, avec ALTER, (Anjou Loire Territoire)
- Autour de la Gare avec la création de la passerelle, avec ALTER, (Anjou Loire Territoire)

#### Origine des diverses demandes de mises en accessibilité de l'espace public

- Demandes de riverains, par courrier le plus souvent ou lors de balades urbaines,
- · Demandes du service Handicap Accessibilité,
- Demande d'associations de personnes en situation de handicap,
- Demandes formulées lors de la CCA,
- À l'initiative des gestionnaires de l'espace public,
- Lors de travaux réalisés en régie ou externalisés, etc...

#### Ces travaux consistent le plus souvent en :

- La création de surbaissés de bordures et pose de bandes d'éveil de vigilance,
- La pose de potelets à gorge à tête blanche,
- La pose de bande d'éveil de Vigilance...

#### **Travaux sur la Signalisation Lumineuse Tricolore**

Les traversées piétonnes R12 et R25 (sur la ligne TRAM) :

Sur 731 traversées, 585 sont équipées d'un système sonore soit 80% du parc, 45 traversées (existantes et nouvelles) le seront dans le cadre des aménagements de la 2ème ligne tramway

Au 31 décembre 2021, 153 habitants disposent d'une télécommande feu sonore prêtée par la Ville. 10 télécommandes ont été attribuées en 2021.

#### 2- Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté

Données globales : 29 933 places

- Parcs en enclos (stationnement de surface mais sous barrières): 633 places (Mitterrand, Leclerc, Larrey).
- Parcs en ouvrage (Centre-ville, Gare, ...): un peu plus de 4 800 places.
- Stationnement payant sur voirie (zones orange et vert): près de 4 500 places.
- 15 000 à 20 000 places de stationnement gratuit sur voirie.

Au 31 décembre 2021 : existence de **1179 places pour PMR** sur le domaine public (+ 47 places par rapport à 2020) La création de places se fait notamment à la demande des personnes en situation de handicap.

En secteur payant les détenteurs de la carte européenne de stationnement ou carte mobilité inclusion, peuvent stationner gratuitement avec un maximum de 12h consécutives sur un même emplacement.

Tous les 6 mois (juin et décembre) la direction de l'Espace Public adresse au site internet handicap.fr la liste à jour des emplacements, par rue, est réglementés par un arrêté permanent.

#### 3- Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)

#### Propreté publique :

Le parc de sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une trentaine de blocs installés sur le domaine public.

Une cartographie de l'ensemble du parc de sanitaires publics a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville : <a href="www.angers.fr/vie-pratique/propreté-déchets/sanitaires">www.angers.fr/vie-pratique/propreté-déchets/sanitaires</a>

#### Gestion des déchets :

Les conteneurs développent leur accessibilité aux personnes en situation de handicap. L'usage est facilité notamment pour les personnes déficientes visuelles par la pédale de couleur du container d'ordures ménagères ainsi par que la plate-forme piétonnière de teinte mate. Pour information, la couleur de la pédale va passer du jaune à l'orange, et ce afin de différencier le conteneur « ordures ménagères résiduelles » du conteneur « Tri ».

Actuellement 30 conteneurs ordures ménagères résiduelles de ce type sont installés sur Angers.

Chaque aménagement tient compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces recommandations s'appuient sur la règlementation relative à l'accessibilité en vigueur et sont complétées par des recommandations liées à la qualité d'usage. Toutefois, la nécessité de mesures correctives a été identifiée pour une partie des installations. Le diagnostic est en cours de réalisation.

#### 4- Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap

Près de 30 demandes individuelles ont été traitées concernant majoritairement des demandes de création de places de stationnement adapté en proximité du lieu de vie, des demandes de maintien d'accessibilité en période de travaux, des demandes de renfort du confort d'usage de rues ou trottoirs.

## 5- Services de transports collectifs

Rapport 2021 – Poursuite de la mise en accessibilité du réseau Irigo.

#### Effets de la pandémie de Covid

La fréquentation du réseau de transport a fortement diminué en 2020 et 2021, du fait des restrictions de déplacement.

#### Accessibilité du matériel Roulant

Les bus neufs sont systématiquement accessibles, avec plancher bas et 2 places pour fauteuil roulant.

5 bus articulés neufs et fonctionnant au biogaz ont été acquis en 2021.

L'étude sur l'amélioration de l'accessibilité des rames de tramway 1ère génération, de manière à se rapprocher du service qui sera proposé dans les rames de 2ème génération, a été poursuivie. Les pièces ont été commandées (barres inox, appuis ischiatiques) et seront livrées au 1er semestre 2022. Dans l'attente, une des 2 rangées de strapontins a été démontées dans les rames pour libérer de l'espace et permettre de finaliser l'aménagement des rames dès réception des pièces. Une rame pilote sera proposée en 2022.

#### L'aménagement des arrêts accessibles :

Poursuite des aménagements des arrêts de la ligne 7 à Montreuil (4 quais) et à Trélazé (ligne 10 et 12 sur Route de Pyramide). Quelques quais sur le réseau suburbain ont également été réhaussés.

#### Bilan mise en service des lignes commerciales :

Mise en service commerciale accessible de la ligne 11.

	Nombre d'arrêts accessibles cumulés (1 arrêt = 2 quais)	Lignes accessibles
2019	311	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15
2020	321	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15
2021	335	Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15

335 arrêts sont accessibles. (1 arrêt = 2 quais)

118 arrêts supplémentaires sont mis à niveau sur d'autres lignes depuis 2010.

Soit 453 arrêts en 2021 sur un total de 520 arrêts urbains.

#### **Actions complémentaires :**

Citiz (Auto **Partage**) : Le véhicule adapté Kangoo TPMR s'avère toujours utilisé mais la pandémie de Covid a ralenti fortement les usages. Les usages ont repris lors des périodes non confinées.

Ce véhicule est accessible à la location courte durée, La rampe d'accès manuelle permet d'installer facilement une personne en fauteuil roulant à l'arrière du véhicule sans que la personne soit obligée de quitter son fauteuil. Le véhicule peut accueillir jusqu'à 4 personnes (3 sièges + 1 place pour le fauteuil). Tout est inclus dans les tarifs : assurance, carburant, lavage, assistance...

#### Irigo Handicap transport:

Les tensions sur la demande en heure de pointe demeurent importantes. Les retards de renouvellement du parc en minibus neufs ont été rattrapés. Des efforts sont en cours pour essayer de dégager des créneaux disponibles en heure de pointe (1 véhicule dédié à cela).

## 6- Les groupes de travail et consultation de la CCA

Du fait de la pandémie, aucun groupe de travail n'a pu être réuni en 2021

## 7- Travail sur l'accessibilité en phase chantier

Avec le déploiement des chantiers du Tramway et Cœur de Maine en centre-ville et en perspective du développement du chantier du tramway et des opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir, le service Handicap-Accessibilité a poursuivi une démarche de sensibilisation des opérateurs de chantier au maintien de conditions d'accessibilité satisfaisantes et sécurisantes pour tous.

Cette démarche s'est concrétisée par :

#### - La mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les chantiers :

Des balades sur chantier ont permis de sensibiliser les acteurs du chantier (Maitrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, concessionnaires) au handicap et cheminements aux abords des chantiers du tramway. Accompagné des partenaires associatifs membres de la CCA, ces balades ont permis de mettre en évidence les points de sécurité, d'identification des cheminements piétons et neutralisation des cheminements non conformes.

#### Des perspectives de déploiement du projet pour tous les chantiers urbains :

Afin d'éviter les situations d'inaccessibilité provoquées par un chantier, la direction de l'Espace Public et le service Handicap Accessibilité ont engagé la rédaction d'un référentiel - cahier de charges afin de sensibiliser les intervenants aux questions d'accessibilité des cheminements.

## 8- Le Conseil local des personnes en situation de handicap

Depuis 2006 le Conseil Local des personnes en situation de handicap est un espace de dialogue et d'échange entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux.

Force de proposition, le Conseil aborde différentes questions à la demande des associations (experts d'usage), ou à la demande des élus.

Les participants conduisent également des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins et forment des groupes de travail thématiques.

La composition de l'instance a été renouvelée et l'assemblée a repris ses activités en 2021.

Le Conseil local des personnes en situation de handicap existe à Angers depuis 2006. Espace de dialogue et d'échange entre les associations et les élus, il permet de formuler des avis ou des propositions sur les questions qui concernent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité.

Le Conseil local a entamé une nouvelle mandature de 2 ans en mars 2021.

Sous la présidence de Christelle Lardeux Coiffard, adjointe aux Solidarités actives et aux Droits des femmes, le Conseil local des personnes en situation de handicap est composé :

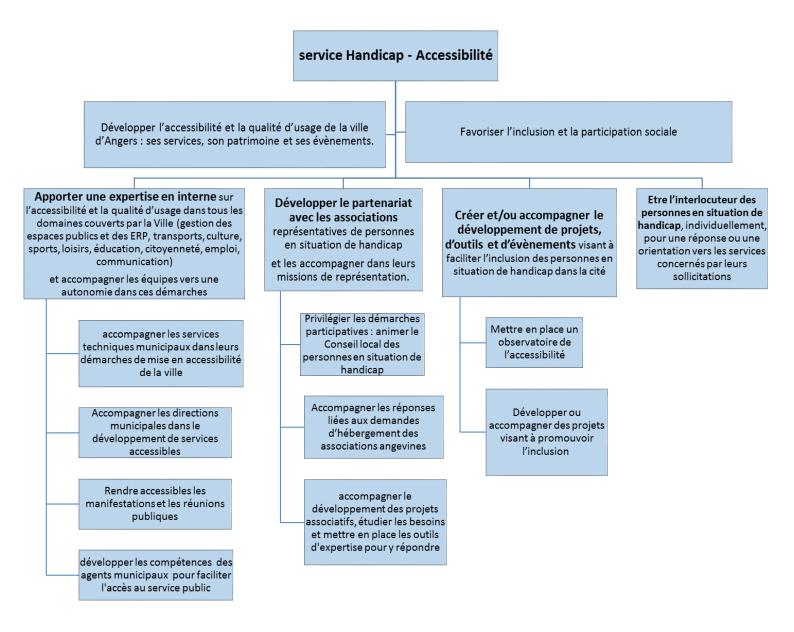
- de six élus désignés par le conseil municipal
- du service Handicap Accessibilité
- des associations de personnes en situation de handicap.

Le Conseil local comprend les associations angevines, et également celles qui interviennent sur Angers et qui ont une vocation départementale, à l'exception des associations qui fédèrent plusieurs associations. Le nombre d'associations présentes n'est pas limité.

Chaque association est représentée par un membre titulaire qu'elle a désigné.

## L'Action du service Handicap - Accessibilité

Le service Handicap - Accessibilité (SHA) est composé d'un responsable, d'une ergothérapeute et d'une secrétaire - assistante. Il met en œuvre la politique municipale en faveur des personnes en situation de handicap.



Ses acteurs travaillent en partenariat étroit avec l'ensemble des services municipaux, les associations de personnes handicapées et les opérateurs locaux du champ du handicap, pour rendre la ville plus inclusive (développer l'accessibilité technique et favoriser l'inclusion citoyenne) et favoriser ainsi la citoyenneté et la participation sociale des usagers quelles que soient leurs différences (motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique, cognitive, culturelle, d'âge...).

#### Finalités:

#### Le service Handicap Accessibilité œuvre pour :

- Favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap
- Développer l'accessibilité et la qualité d'usage de la ville d'Angers : ses services, son patrimoine et ses évènements.

Pour les atteindre, il décline 4 objectifs opérationnels qui permettent l'orientation de ses actions :

**En 2021,** le Service Handicap Accessibilité a accompagné par son expertise de nombreux projets d'aménagements (ERP, espaces publics...) et la mise en accessibilité des établissements existants selon les besoins de la Direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire

Le service a sensibilisé le personnel municipal, en développant les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public

- ✓ Sensibilisation des agents d'accueil pour le Festival 1ers plans.
- ✓ Sensibilisation pour les agents d'accueil « Accueillir une personne en situation de handicap » en lien avec nos partenaires associatifs membres du groupe vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap

## **Education / Enfance**

#### **Direction Education Enfance**

#### 1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales

Lors des demandes d'inscriptions au Point Info Famille ou en Relais Mairie, le parent est invité à signaler si son enfant est en situation de handicap, a des besoins spécifiques de son enfant ou une pathologie chronique nécessitant une attention particulière sur les temps d'accueil.

Cette information est ensuite traitée particulièrement par le responsable de la structure d'accueil qui contacte le/les parent(s) pour organiser l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Un Projet Personnalisé d'Accueil peut être établi lors d'une rencontre avec l'enfant, les parents et le responsable de la structure d'accueil afin de mieux appréhender les besoins de l'enfant et proposer des aménagements favorables à sa prise en charge.

Pour 2020/2021, 25 PPA ont été effectués (contre 18 en 2019/2020) pour le service des Temps de l'Enfant.

#### Service petite enfance (0-3 ans)

La demande est **priorisée** pour tout enfant en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique pour les crèches et un lien est fait avec les structures concernées.

#### Organisation de l'accueil :

- Lorsque le diagnostic n'est pas posé, le travail de la directrice et de son équipe est d'une part de repérer les capacités par une observation de l'enfant rigoureuse et partagée, d'accompagner les parents, de respecter leur cheminement tout en veillant aux besoins de l'enfant et de les orienter vers les professionnels et les structures adaptées pour établir un diagnostic.
- Quand le diagnostic est connu ou en cours de reconnaissance, même si un projet personnalisé d'accueil n'est pas réalisé, la visite médicale avec le médecin de la crèche et les échanges entre la directrice et les parents permettent de mieux connaître les besoins de l'enfant et d'adapter son accueil. La période d'adaptation permet de vérifier les propositions et d'apporter les modifications nécessaires.
- Le temps d'accueil peut aussi être réduit car la collectivité peut ne pas correspondre aux besoins de l'enfant mais aussi au regard de la capacité d'accueil et des autres enfants accueillis car l'équipe n'est pas renforcée.
- L'établissement d'un PPA permet de préciser les conditions d'accueil en rapport avec la situation de l'enfant, son âge et les possibilités de l'équipe d'accueil.
- Une orientation en crèche familiale est parfois proposée aux enfants qui s'adaptent difficilement à la collectivité : taille du groupe, le bruit, la frustration, le début des règles de collectivité.

#### Service des temps de l'enfant

Organisation de l'accueil des temps d'activités périscolaires : restauration, activités d'après-midi et garderie du soir.

Lorsque le diagnostic est établi, l'accueil des enfants lors des TAP est facilité pour permettre la continuité avec la scolarisation de l'enfant. Lorsqu'il y a une reconnaissance du handicap par la MDA et une notification indiquant la nécessité d'un accompagnement spécifique, l'équipe d'accueil est renforcée. La difficulté réside dans le recrutement des AVS et la continuité de la prise en charge.

En 2019, 4055 heures d'AVS ont été prises en charge par la Ville. En 2020/2021, 11 035 heures ont été prises en charge par la Ville d'Angers sur les temps périscolaires soit un total de 48 AVS individuels et collectifs mélangés. Quelques équipes périscolaires ont pu bénéficier d'interventions ponctuelles de l'EMAS des Chesnaies (équipe médico-sociale d'appui à la scolarisation) autour de la connaissance du handicap et sa prise en charge.

#### Organisation de l'accueil extra-scolaire :

Jusqu'en 2019, l'accueil des enfants porteurs de handicap en structure de loisirs ne pouvait s'effectuer que lorsque cela ne nécessitait pas le renforcement de l'équipe d'animateurs.

La signature à l'été 2021 du « plan mercredi » dans le cadre de la Politique Educative De Territoire a engagé la Ville d'Angers dans l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures extra-scolaire dès septembre 2021. Entre septembre et décembre 2021, 5 enfants ont pu être accueillis avec le soutien d'un renfort d'équipe.

#### Formations:

Courant 2021, une conférence autour des TSA (troubles du spectre autistique) a été proposée à l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance et des Temps de l'Enfant. Animée par un intervenant du Centre Ressource Autisme (CRA), cette conférence a donné lieu à un partenariat pour prévoir des conférences en 2022.

## **Culture**

Référent : direction Culture, Patrimoines et Créations

#### **Service Angers Patrimoine**

Il est installé depuis février 2020 au sein d'un nouvel équipement culturel, le RU, avec l'artothèque et les Archives Patrimoniales. Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Lors de ses actions de médiation, le service favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans des groupes ouverts à tous.

#### I – Journées européennes du patrimoine

DATE	ATELIER	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
18 septembre 2021	18 septembre 2021 Visite la gare Saint-Laud			4 personnes
16 h 00	16 h 00 et son quartier			
18 septembre 2021	18 septembre 2021 Parcours audio-décrit du			6 personnes
	quartier des Hauts-de-			
	Saint-Aubin			

## II – Visites du programme « Offres culturelles angevines accessibles aux personnes en situation de handicap visuel »

DATE	ATELIER - VISITE	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
30 juin 2021	Découverte sensorielle et	Individuels sur		4
15 h 00	tactile de l'ancienne abbatiale	inscriptions		
	du Ronceray et de l'église de			
	la Trinité.			
14 septembre	14 septembre Présentation de saison au RU			17
2021	avec les différentes	structures		
18 h 00	structures du Rézo			
13 décembre Découverte sensorielle du		Individuels sur		6
2021 mobilier de la cathédrale		inscriptions		
15 h 00 Saint-Maurice				

#### III - Visites des expositions du Repaire Urbain et d'Angers Patrimoine

DATE	ATELIER	PUBLIC	HANDICAP	NOMBRE
26 juin 2021	Visite de l'exposition	Individuels		2 personnes
	Konopka			

29	septembre	Présentation de saison au	Individuels	et	15 personnes
2021	2021 Quai avec les différentes		structures		
18 h 0	18 h 00 structures du Rézo				
11	décembre	Visite de l'exposition Le	Individuels		8 personnes
2021		Grand Théâtre à 150 ans			
16 h 0	00				

#### IV - Communication

Plaquette de présentation des « Offres culturelles angevines accessibles aux personnes en situation de handicap visuel » et présentation de la programmation au public avec les structures culturelles partenaires au Repaire Urbain le 14 septembre 20121. Une quinzaine de personnes déficientes visuelles ou du monde associatif sont généralement présentes.

Nouveauté de 2021 : édition d'une plaquette pour le handicap auditif, plus particulièrement les propositions accessibles aux sourds-signants et l'annuaire des structures disposant de dispositif d'aide à la visites (boucle magnétique, audio-description...).

Édition d'une plaquette pour les Journées du patrimoine avec les visites et les sites accessibles aux différents handicaps.

#### V - Signalétique

Le travail sur la signalétique à l'image des panneaux installés dans le cadre du réaménagement de la promenade du Bout-du-Monde en juin 2016 se poursuit sur les autres secteurs de la ville (Doutre et centre-ville) en partenariat avec Destination Angers, la Santé Publique, l'Information Communication. Des commentaires en braille seront installés sur les différents lutrins au cours des années 2020 pour la Doutre et 2021 pour le centre-ville. Le mobilier et les emplacements ont été réfléchis avec la voirie pour une prise en compte maximale de l'accessibilité PMR.

#### Les Musées d'Angers

Dans la continuité de l'année 2020, 2021 a été marquée par la crise sanitaire qui avait engendré la fermeture des établissements culturels, à partir du 30 octobre 2020.

Les musées d'Angers ont ainsi rouvert leurs portes le 19 mai 2021.

Dans ce contexte, des visites prévues en début d'année ont dû être annulées et la venue des groupes et individuels en situation de handicap s'est faite plus timide par la suite.

1	/ D	uhli	ic d	áfi	ciei	nt v	vicu	ام
т.	וא ו	uoi	IC 0	еп	ciei		VISU	ш

1/ Public déficient visuel
➤ Le Chant du Monde – Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie contemporaine Samedi 16 octobre. 15h – 1h30 Découverte sensorielle et descriptive de la célèbre tenture de Jean Lurçat dans l'ancien hôpital Saint Jean. 0 personne pour cause de manifestation.
➤ Exposition Au temps des faluns — Musée des Beaux-arts Samedi 4 décembre. 15h — 1h30 Découverte de l'exposition suivie de la recherche de fossiles dans le chantier de fouilles. 3 personnes Communication ☐ Participation au programme en braille et gros caractère des structures culturelles du territoire angevin. ☐ Programme papier ☐ Site internet ☐ Réseaux sociaux
2/ Public sourd
➤ Tout est mini! – Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine Dimanche 28 novembre. 10h30 – 1h30 Visite en famille de l'exposition du Concours international des mini-textiles, traduite en LSF. Communication □ Programme papier □ Site internet
☐ Réseaux sociaux et notamment relais d'Inter 'actions, partenaires LSF
3/ Public avec une déficience mentale Les groupes en situation de handicap mental ou intellectuel sont venus en petits effectifs et en autonomie dans les différents sites ouverts. Des structures fidèles continuent de venir, comme par exemple la SEES la Bélière de Saint-Barthélemy-D'anjou, les Euménides d'Angers et du Louroux-Béconnais.
4/ Tous les handicaps
Au total, 56 personnes en situation de handicap sont venues en groupe dans les musées. Les chiffres s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente, mais sont en forte baisse comparés à 2019. Ceci peut s'expliquer par plusieurs raisons :
□ La fermeture des musées pendant 5 mois en 2021
$\square$ De nouveaux comportement, plus aléatoires, de la part des visiteurs en général dans un contexte « post-COVID »
<ul><li>□ Un poste de référent handicap au sein des musée non remplacé entre janvier 2020 et janvier 2022</li><li>□ La suspension de certains modes de communication (newsletters envers les publics cibles)</li></ul>

#### Conservatoire à Rayonnement Régional

Conservatoire à Rayonnement Régional au niveau du cadre bâti, nous avons effectué :

- Pose d'un visiophone accessible PMR à l'entrée du bâtiment
- Prolongation des mains courantes de plusieurs escaliers
- La mise en conformité de portes extérieures ainsi que des portes de salles de cours et de la bibliothèque avec ouverture de 90 cm ainsi que la pose de bandes de vigilances
- Pose de plusieurs bandes en clous podotactiles en haut des marches de tous les escaliers
- Pose de nez de marche non glissants et contrastés dans l'escalier principal Mise en conformité de plusieurs seuils de porte
- Mise à disposition des usagers après sa finalisation du Registre Public d'Accessibilité Au niveau de l'offre pédagogique : Les ateliers d'éveil adaptés proposés l'année dernière se sont développés et ont été ouverts aux inscriptions individuelles parallèlement à l'accueil des structures. Nous avons accueilli dix jeunes de l'IME de l'Europe et ouvert deux ateliers aux inscriptions individuelles. Ils ont pu découvrir et essayer des instruments, assister à un spectacle mêlant le chant, l'orchestre symphonique et des comédiens, participer à une répétition de l'orchestre d'harmonie du conservatoire et des chœurs d'enfants des classes à horaire aménagé primaire et collège du conservatoire. Durant les ateliers, les enfants travaillent sur les rythmes de manière ludique avec des petites percussions, font des jeux d'encrage corporels en chantant, découvrent l'étendue de leur voix en passant par des jeux et apprennent des chansons actuelles grâce à des partitions adaptées avec des pictogrammes. Le conservatoire propose également des parcours personnalisés et adaptés grâce à la mise en place d'un protocole d'accueil pédagogique. Cette année des élèves ont un suivi hebdomadaire pour les aider dans l'organisation du travail personnel et obtenir un soutien pour les cours de formation musicale. Nous avons une vingtaine d'élèves tout handicaps confondus en parcours adapté au conservatoire qui suivent des cours individuels d'instrument ou de chant. Nous proposons également des aménagements pédagogiques pour les élèves souffrants de troubles de l'apprentissage type DYS. Une enseignante à suivi une formation spécifique pour ce type de troubles ainsi que le niveau 2 de la formation référent handicap.

#### **Tempo 2 rives**

Mise à disposition de dispositifs à destination des personnes sourdes et malentendantes. Mise en place d'accueil en LSF, boucles magnétiques, selon les types de concerts gilets vibrants. Indication sur les programmes si les spectacles sont à dominante visuelle CONCERT SPECTACLE Spectacles à dominante sonore.



L	Ε	G	Ε	N	D	Ε



S
Spectacles à dominante sonore

Dispositifs à destination des personnes sourdes et malentendantes Avec accueil en LSF, boucles magnétiques, selon les types de concerts gilets vibrants

CONCERT		
SPECTACLE		
AUTRE		

Nom du spectacle	Dispositif disponible	S
JUILLET		
Zal Zal Zal Zal - Collectif Jamais Trop d'Arts	Audio description en direct (10 places)	
Western Baklava + 54 + La Rancœur	Dispositifs à destination des personnes sourdes et malentendantes	
Art-X & The Roots Addict + Black Up Sound	Dispositifs à destination des personnes sourdes et malentendantes	
JEUNE PUBLIC - Atelier Cirque la Carrière		
JEUNE PUBLIC - Ecole de cirque la Carrière		
Simon Graichy	Dispositifs à destination des personnes sourdes et malentendantes	
Entretien végétal - Groupe Sérafine		
Titre définitif*(*Titre provisoire) - Cie Raoul Lambert		

#### Bibliothèques municipales

#### Bibliothèque à domicile

La bibliothécaire chargée de la coordination de ce service se déplace au domicile pour faire connaissance, échanger et déterminer ce qui intéresse l'usager. La bibliothécaire ou une personne bénévole, en lien avec le CCAS (Service animation et vie sociale) effectue ensuite les visites, l'emprunt des documents et leur retour dans une des neuf bibliothèques d'Angers. Lorsque les visites sont prises en charge par un bénévole, cette personne est la référente du lecteur (la relation est ainsi continue et le bénévole est accompagné et en relation avec la coordinatrice).

#### Les livres en grands caractères

Des livres en grands caractères sont disponibles dans toutes les bibliothèques, particulièrement la médiathèque Toussaint et la bibliothèque Saint-Nicolas qui a une orientation forte en direction des publics séniors. Cette offre documentaire est exclusivement composée de titres pour adultes, principales des romans.

#### Les textes enregistrés

Les collections de textes enregistrés se sont enrichies sur le réseau des bibliothèques et diversifiées avec des achats récents notamment pour le jeune public (enfants et ados) à la médiathèque Toussaint.

En 2021, c'est environ 5500 prêts de textes enregistrés ont été réalisés.

#### Les jeux

La bibliothèque-ludothèque Belle-Beille qui travaille depuis sa rénovation en partenariat avec l'Institut Montéclair a constitué une collection d'une quarantaine de jeux adaptés à la déficience visuelle permettant à un public en situation de handicap visuel d'emprunter des jeux adaptés et aux autres publics de les découvrir, notamment à des fins de sensibilisation.

#### Facile à Lire

Le ministère de la culture, l'ABF, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, et la fédération interrégionale du livre et de la lecture sont à l'initiative du projet Facile à lire. En France, les premières bibliothèques à avoir mis en place ce projet sont des médiathèques bretonnes. Le projet a ensuite gagné une ampleur nationale en 2013. Selon la documentation mise à disposition par le ministère de la culture, la démarche du projet est de : "proposer en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire." Ainsi, les premiers publics visés par la démarche Facile à lire (FAL) sont les personnes éloignées de la lecture et dites en "fragilité linguistique." Ce sont donc des personnes en situation d'illettrisme, d'alphabétisation, d'empêchement, de handicap, ou des personnes allophones mais les collections sont disponibles pour tous et utilisées par tous.

#### Les collections DYS

Des documents adaptés aux lecteurs souffrant de troubles DYS sont disponibles dans la plupart des bibliothèques angevines : Justices, Annie-Fratellini, Roseraie, Monplaisir, Lac de Maine et Toussaint. Ces fonds documentaires sont regroupés dans étagères spécifiques à la bibliothèque des Justices et à la médiathèque Toussaint ou intégrés au reste des collections dans les autres établissements. 200 titres environ sont disponibles et concernent en très grande majorité des ouvrages pour la jeunesse dans le cadre de l'apprentissage de la lecture.

Ces collections sont disponibles depuis 18 mois dans deux établissements angevins. Elles sont encore en cours d'évaluation afin de valider l'offre proposée et de la faire évoluer en fonction des besoins et pratiques des publics et de construire les partenariats adéquats. Toutefois la rencontre entre l'offre et le public est déjà claire dans les retours statistiques d'emprunt.

## **Administration Générale**

#### **DIRECTION DE LA RELATION AUX USAGERS:**

Référent Handicap : Mme MENARD, responsable du service Accompagnement du Parcours Usagers et coordinatrice du dispositif A'tout.

L'ensemble des services de la DIRU est sensibilisé à la qualité de l'accueil et l'accessibilité des usagers en situation de handicap à l'ensemble des prestations de nos services.

- La banque d'accueil, les guichets du hall de l'HDV comme ceux des Relais Mairie ainsi que les guichets numériques sont adaptés à l'accueil de personnes à mobilités réduites. La banque d'accueil est équipée d'une boucle magnétique
- Les agents d'accueil pratiquent le « aller vers » pour accompagner au mieux le parcours des usagers en situation de handicap
- Le service Accompagnement du Parcours Usagers propose aux usagers qui sont dans l'incapacité de se déplacer en guichet un certain nombre de démarches à domicile sur RV : titres d'identités, légalisations de signature, inscriptions électorales, certificats divers...le domicile est vu au sens large puisqu'il prend en compte les établissements sanitaires et sociaux
- Au téléphone, les agents peuvent proposer aux usagers mal entendant d'utiliser ACEO comme en guichet. L'utilisation de l'outil est actuellement assez limitée. Une remise à niveau des agents est prévue.
- Il est proposé aux usagers qui peuvent avoir une difficulté de déplacement d'utiliser le service « Mouv'Irigo »
- Le service Electoral à une obligation légale d'accessibilité des bureaux de vote et propose un service gratuit de « porte à porte » pour permettre aux électeurs d'aller voter.
- Sur A'tout, l'opportunité d'une nouvelle version du portail usager pour le printemps 2023 est l'occasion de prendre en compte les critères d'accessibilité numérique pour ce nouveau portail

Dans le cadre de la feuille de route un collectif d'agents de la DiRU va travailler sur « comment s'adapter à la diversité des publics ? » qui intègre dans son périmètre les publics en situation de handicap avec des propositions concrètes à mettre en place d'ici la fin du mandat.

## Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Référent : direction Environnement - Déchets - Propreté

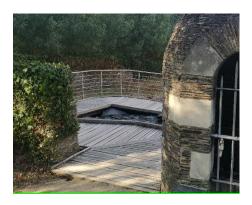
#### Accès au jardin biologique

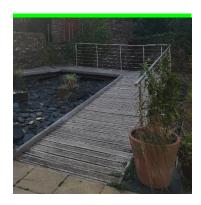
Le jardin biologique est un lieu public utilisé comme support de sensibilisation au jardinage bio.

Equipé de bacs surélevés et de tables de jardinage, ces espaces sont utilisés par des personnes âgées en fauteuil ou par des personnes handicapées.

Initialement, une différence de niveau de **64cm** entre les parties basses et hautes du jardin ne permettait pas un accès unique à tous les visiteurs. 5 marches étaient nécessaires pour franchir ce palier. Un accès secondaire était utilisé pour les personnes handicapées.

Un cheminement par rampe d'accès a été créé pour permettre l'accès au jardin biologique par toute personne en situation de handicap





Désormais l'accès au jardin est possible via un portail de 3 m de large, puis le sol est en stabilisé sur environ 21 m avant d'arriver à un dallage de 9 m de long qui aboutit au pied de la rampe (en bois, 12 m environ). A la sortie de la rampe, le cheminement est de nouveau sur sol stabilisé (arène granitique).

#### Jardins aménagés du jardin biologique : projet avec APF France Handicap

L'Association des Paralysés de France vient une fois par semaine pour jardiner dans des bacs surélevés, installés au cœur du jardin biologique.

Ces bacs permettent le positionnement de fauteuils roulants sous les bacs et le travail de la terre à hauteur de bras. Une convention définit les modalités de cette animation entre L'Association des Paralysés de France et la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.



## **Réunions Publiques**

Une boucle à induction magnétique est proposée sur toutes les réunions publiques. La direction Santé Publique a financé le matériel mobile de casques et boucles individuelles favorisant l'accès à l'information pour les personnes malentendantes lors de manifestation publique. Ce matériel est situé au Service de Ressources Associatives et est disponible pour l'ensemble des organisateurs de réunions ou manifestations publiques.

La direction Santé Publique peut également faciliter la mise à disposition du matériel nécessaire à une transcription simultanée sur écran des paroles prononcées par les orateurs et a renouvelé un marché avec la SCOP Le Messageur pour la réalisation de prestations de transcription à distance.

Une interprétation en Langue des Signes Française vient compléter le dispositif lorsqu'une réunion le nécessite ou lors d'une demande spécifique.

Ainsi, le service Handicap - Accessibilité accompagne-t-il les services municipaux pour la mise en place de dispositifs d'accessibilité spécifique.

### Soutien à la Vie Associative

Le service Handicap Accessibilité apporte un soutien aux associations pour accompagner et faciliter le développement de leur projet. Ce soutien peut prendre des formes diverses : soutien financier (subvention de fonctionnement, subvention exceptionnelle pour un projet spécifique), soutien méthodologique, soutien logistique pour l'organisation d'une manifestation...

La Direction du Développement des Associations et des Quartiers est également référente pour nos partenaires associatifs.

• Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions de fonctionnement ou de subvention exceptionnelles

Subventions par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » : 50 350 €

Soutenir l'organisation d'évènements, aides logistiques, méthodologiques et techniques

## Politique d'emploi des Travailleurs Handicapés

Référent : Direction des Ressources Humaines

En qualité d'employeur, la Ville anime une politique volontariste « Handicap et Maintien en emploi » qui repose sur :

#### 1. Nos valeurs

- Une politique « Accessibilité, handicap, autonomie » affirmée pour tous les Angevins
- Une détermination d'exemplarité pour les 3 collectivités : Ville Angers CCAS ALM
- Une antériorité des actions en faveur de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.
- Une politique handicap, insertion et maintien en emploi intégrée à la politique des Ressources Humaines

#### 2. Nos engagements

- Un management global de la santé au travail coordonné par le pôle « Qualité de vie au travail » de la direction des Ressources Humaines
- La mise en lien de la politique de Maintien en emploi avec les autres politiques RH : lutte contre les discriminations, parcours professionnels, démarche santé travail efficacité et qualité de vie au travail...
- Une 4<sup>ème</sup> convention signée avec le FIPHFP période 2020-2022- qui définit les engagements en matière d'insertion et de maintien en emploi des personnes en situations de handicap et qui soutient les actions
- Le déploiement d'actions et d'accompagnements auprès des agents bénéficiaires au travers du dispositif Maintien en emploi
- Un dispositif de gouvernance de mise en œuvre et de suivi de la politique Handicap comprenant plusieurs instances :
  - o Commission d'évaluation et de suivi de la politique handicap et maintien en emploi
    - Présentation des actions menées, travail sur les sujets de fond,
    - Au minimum une fois par an
    - Elus RH et élus thématiques (santé, action sociale) ; représentants du personnel, professionnels (pôle QVT, médecine de prévention...)

#### CHSCT

 Présentation des actions menées lors du Bilan annuel santé sécurité et conditions de travail

#### Comité technique

 Présentation des résultats en matière d'obligation d'emploi des travailleurs handicaps (DOETH)

A noter : La présentation de la politique handicap fait l'objet d'une approbation unanime des organisations syndicales depuis plusieurs années.

#### Instances délibérantes

 Conseil municipal, Conseil de communauté, Conseil d'Administration du CCAS, présentation de la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

#### **DOETH 2021**

Eléments de la déclaration obligatoire dans le cadre de la Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (effectifs au 31 Décembre 2020)

	VILLE	CCAS
Population de référence	2906	545
Nb de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)	210	57
Taux d'emploi direct % (*)	7.23	10.46

<sup>(\*)</sup> Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre de l'année écoulée divisé par l'effectif total au 31 décembre de l'année écoulée.